

On causait de toutes parts, à demi-voix, avec animation. M. Gestral, qui avait M. Darronc à sa gauche, avait déjà échangé quelques mots avec son voisin de droite. Cet homme, tiré de sa somnolence par l'intérêt grandissant de l'affaire, était un chaud partisan d'Isidore. M. Gestral feignit de le contredire en montrant ce que pouvaient avoir de défectueux les déclarations du docteur.

Le voisin ripostait avec énergie. M. Darronc, que semblait avoir mis hors de lui l'impression du public à la suite des affirmations si nettes et si sensées du médecin, se penchait du côté des interlocuteurs et recueillait avidement les paroles de M. Gestral. Celui-ci, en apparence poussé à bout, se retourna tout à coup vers lui.

— N'est-ce pas, monsieur, que ce que j'avance est probable ?

— Certes, répondit M. Darronc dans un premier mouvement.

Mais, se ravisant aussitôt, il parut examiner le commissaire avec une défiance excessive. M. Gestral lui offrit alors un si homête visage, ce que la bienveillance habituelle de ses traits lui rendait facile, des lignes si placides et si inoffensives, que M. Darronc se remit pendant que le commissaire se disait intérieurement :

— Ah ! je suis enfin sûr de toi !

Toutefois il ne jugea pas à propos de continuer l'entretien, et comme le président agitait sa sonnette, il fit lui-même quelques légers *chuts* ! avec un petit geste de la main qui témoignait de son extrême envie de ne point être dérangé dans ce qu'il allait entendre.

Le troisième jour était réservé pour le réquisitoire, la défense et l'arrêt. M. Gestral eut soin de ne pas arriver de trop bonne heure, et se fit placer de manière à voir sans être vu. La précaution n'était pas inutile, car M. Darronc, comme s'il eût cherché son voisin de la veille, jeta plusieurs fois des regards inquiets autour de lui.

Le réquisitoire fut très habile. Il mit facilement de côté les dépositions des témoins qui n'établissaient en définitive que les bons antécédents d'Isidore. Les rapports du commissaire et du médecin étaient plus sérieux ; mais quelque valeur qu'un esprit bienveillant pût leur accorder, il n'en était pas moins vrai qu'ils n'apportaient à la décharge de l'accusé aucune de ces preuves convaincantes et matérielles que la justice a le devoir impérieux de réclamer. Il restait intact et accablant, le fait de cette femme assassinée aux côtés de ce mari qui ne s'était point éveillé au moment du crime, qui n'avait reçu aucune blessure.

A six heures du matin seulement, trois heures environ après l'événement, comme il résultait des aveux mêmes de Renouf, il venait se livrer au commissaire de police en déclarant avoir agi dans un accès de somnambulisme. Un commissaire surpris au saut du lit par une telle visite pouvait être induit en erreur ; la science, trop souvent éprise de

théories et d'hypothèses, se montrait indulgente et facile ; mais quel homme impartial et de sang-froid pouvait ajouter foi à une telle fable ?

Pourquoi d'ailleurs ces trois heures d'attente et de réflexion ? Est-ce que le véritable innocent reste dans cette torpeur ? Est-ce qu'il n'appelle pas immédiatement au secours ? Est-ce qu'il ne lui faut pas les lumières et le bruit ? A n'écouter que les inductions morales, Renouf était un scélérat consommé qui avait à loisir médité son forfait. Et à quel point sa culpabilité était plus évidente, si l'on songeait que l'heure, le lieu, la solitude, l'instrument même du crime, déposaient contre lui !

Le procureur impérial requérait contre l'accusé toute la sévérité des lois.

L'avocat d'Isidore présenta la défense de son client avec une indignation émue. Il insista sur les antécédents de l'accusé. On ne passe pas en une heure de la vertu à la scélératesse. Il rétorqua un à un, et autant qu'il le put, les arguments du ministère public. Il fut forcé de reconnaître qu'aucune preuve réelle et palpable ne venait au secours d'Isidore, mais il en appela dans cette mystérieuse affaire à l'intime émotion qui dès l'ouverture des débats avait gagné tous les cœurs, à ce sentiment de souveraine et sereine équité qui veut que le juge s'abstienne quand il a le plus léger doute sur la culpabilité de l'accusé.

Lorsqu'on demanda à Isidore s'il n'avait rien à ajouter à sa défense, il se leva, et, la main droite étendue, les yeux humides, mais brillants, il s'écria d'une voix forte :

— Je jure que j'ai dit toute la vérité, et que je n'ai pas commis le crime dont on m'accuse.

A ce moment, M. Gestral regarda M. Darronc. Il était fort pâle et essuyait son front couvert de sueur. La cour se retira pour délibérer, et, rentrant une demi-heure après, rendit un verdict de non-culpabilité.

— Monsieur, dit alors le président à Isidore, vous retournez à la société après avoir subi une épreuve terrible. Bien que les circonstances les plus étranges se réunissent pour vous accabler, vos juges ont cru à votre désespoir des premières heures, à la loyauté de votre regard, à la sincérité de votre accent. La vérité ne saurait se disputer longtemps ; elle s'impose et force les convictions. Elle a, selon nous, éclaté dans votre conduite, dans vos paroles, sur votre front d'une façon irréfutable et touchante. Pleurez en paix, au milieu du respect et de la pitié de tous pour le malheur qui vous a frappé, la femme que vous avez perdue ! Quant au véritable assassin, en quelque lieu qu'il se trouve, le doigt de Dieu le désignera tôt ou tard à la justice des hommes.

Cette allocution du président venait bien. Même après le verdict, elle soulageait tous les cœurs d'un reste d'angoisse. Un homme ne dispute point sa vie devant des juges, il n'est point attaqué violemment et défendu